



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2005/2  
13 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Seizième session, 29 juin-1<sup>er</sup> juillet 2005

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**MISE SUR PIED DE PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE LA FNU  
ET DU FNUPI**

Note du secrétariat

À sa quinzième session, en mai 2004, le Comité directeur «s'est félicité de la décision du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) de recommander que la proposition de projet concernant le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques soit financée par la Fondation pour les Nations Unies (FNU) et que cette dernière se prononce à la réunion de son conseil d'administration, en juin 2004» (ENERGY/WP.4/2004/4). À leur réunion de mai/juin 2004, le Conseil consultatif du FNUPI et le Conseil d'administration de la FNU ont approuvé la proposition de projet relative au financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables en vue de l'atténuation des changements climatiques que leur avait soumise la CEE dans la perspective de la nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21» («EE21») et qui est présentée ci-après.

**Titre du projet:** Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables en vue de l'atténuation des changements climatiques

**Durée:** 3 ans

**Organisme demandeur:** Commission économique pour l'Europe, projet «Efficacité énergétique 21»

**Organismes des Nations Unies:** CESAP, FEM-PNUD, Coordonnateurs résidents des Nations Unies; le projet sera exécuté en coordination avec les activités correspondantes entreprises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

**Champ géographique:** Différents pays de l'Europe du Sud-Est, de l'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI)

**Partenaires nationaux:** Municipalités, Ministères de l'énergie et de l'environnement, organismes chargés de promouvoir les économies d'énergie

**Organismes partenaires:** Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM); Swiss Reinsurance Company (Swiss Re); Conning Asset Management, TCW Energy and Infrastructure Group; Commonwealth Bank of Australia (CBA), Groupe IXXIS de la Caisse des dépôts et consignations (CDC); Energy and Communications Solutions LLC

**Budget/coût du projet:** 6 millions de dollars

**Apport de la FNU et du FNUPI:** 2 millions de dollars

**Cofinancement envisagé:** 4 millions de dollars (soit le double de l'apport de la FNU et du FNUPI)

**Description succincte:** Le projet vise à aider les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et de la CEI à utiliser l'énergie de façon plus rationnelle, à remédier au manque de combustibles consécutif à la transition économique et à s'acquitter des obligations internationales en matière de protection de l'environnement qu'ils ont contractées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments adoptés dans le cadre de la CEE. Il a pour objet d'accélérer et d'amplifier l'impact d'un précédent projet appuyé par la FNU (ECE-CIS-99-043) qui a permis de mobiliser 25 millions de dollars pour financer en Europe orientale des investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique dans trois secteurs, à savoir, les hôpitaux, l'éclairage municipal et le chauffage urbain. Toute une série de projets nouveaux et/ou déjà mis sur pied seront proposés à des fonds d'investissement spécialisés, fruits d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, susceptibles de mettre à la disposition de leurs promoteurs jusqu'à 500 millions de dollars sous forme de prêts et/ou de prises de participation. Il est prévu dans le cadre du projet de créer un réseau plus large et plus dense de municipalités reliées, grâce à des connexions Internet performantes, à des partenaires internationaux en vue d'un échange d'informations à valeur ajoutée concernant la réforme des politiques générales, le financement et la gestion de l'énergie. Il s'agira également

de financer des études de cas consacrées aux technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables, l'énergie électrique ainsi qu'aux technologies propres d'utilisation du charbon.

Le projet permettra a) d'améliorer les compétences dont le secteur privé et le secteur public disposent au niveau local pour sélectionner, mettre sur pied et exécuter des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables; b) d'aider les municipalités et les administrations nationales à opérer les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour appuyer ces projets d'investissement et c) de donner aux banques et aux entreprises commerciales la possibilité d'y investir par le biais de fonds d'investissement créés au titre du projet et administrés par des professionnels. La mise au point de critères, matrices et normes de la CEE multilingues en ligne aux fins de l'élaboration de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique se traduira par une diminution des coûts de transaction liés au financement des projets. Ce projet novateur vise à promouvoir des conditions propices à l'investissement dans des projets d'efficacité énergétique d'un bon rapport coût/efficacité aux fins de l'échange de droits d'émission de carbone au titre du Protocole de Kyoto et à la mise en œuvre par les entreprises de programmes de réduction volontaires afin que leur activité ne se solde par aucune émission nette de carbone.

### **Rappel des faits et analyse:**

**Énoncé du problème et justification:** L'Europe orientale et la CEI connaissent de graves problèmes économiques et environnementaux du fait de systèmes énergétiques inefficaces et polluants. Or les investissements réalisés dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique dans ces pays figurent parmi les mesures qui contribueront le plus à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Outre que l'intensité énergétique dans les pays d'Europe orientale est de trois à dix fois supérieure à celle des pays occidentaux à économie de marché, l'efficacité énergétique est en recul dans ces pays et dans ceux de la CEI depuis le début de la transition économique. Des systèmes énergétiques efficaces et fiables sont essentiels pour mener à bien la transition économique, améliorer l'état de l'environnement et assurer la sécurité énergétique.

Le présent projet est consacré à la mise sur pied et au financement de projets d'investissement visant à renforcer l'efficacité énergétique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables dans l'industrie, le logement et le secteur commercial. L'énergie consommée par ces services et systèmes relève généralement de la responsabilité des municipalités, des autorités locales ou des services locaux de distribution qui sont subventionnés directement ou indirectement par l'État. Si les administrations municipales, les autorités locales et les entreprises sont encouragées à investir dans l'efficacité énergétique, elles manquent d'expérience dans ce domaine et, obstacle majeur, il leur est très difficile de mobiliser les capitaux nécessaires. En outre, du fait des subventions et de l'absence de systèmes adéquats de comptage et de contrôle de la consommation effective d'énergie, les consommateurs eux-mêmes ne sont guère incités à investir dans les économies d'énergie et n'ont pas les moyens de procéder à des changements.

**Situation actuelle:** Avant le lancement du projet, il est à noter qu'en Europe centrale et orientale la libéralisation de l'économie est plus ou moins avancée selon les pays mais, dans certains d'entre eux, grâce aux réformes, différentes technologies qui permettent d'économiser l'énergie et d'exploiter les sources d'énergie renouvelables ainsi que les services correspondants commencent à devenir intéressants sur le plan commercial. Les gros investisseurs et les grandes

sociétés internationales hésiteraient moins à s'aventurer sur ce marché si des débouchés nombreux et suffisamment homogènes existaient dans ces pays. Les banques commerciales et les investisseurs privés seraient davantage disposés à investir dans la région si des instruments acceptables étaient mis en place à cet effet au niveau régional ou si l'accès aux fonds d'investissement existants était facilité. Même dans les conditions économiques actuelles, des projets d'efficacité énergétique intéressants sur le plan commercial commencent à voir le jour dans certains pays. Depuis 1991, certaines banques commerciales ont réussi à financer des projets dans ces secteurs en Europe centrale. Les institutions financières internationales ont mis sur pied des programmes de garanties d'emprunts, ouvert des lignes de crédit et constitué des fonds d'investissement. Mais dans la pratique un au moins de ces fonds n'a pu financer aucun investissement dans l'efficacité énergétique ou les sources d'énergie renouvelables faute de projets viables. Cela dit, les institutions financières internationales ont investi dans des projets entrepris dans différents pays, ces investissements prenant la forme de prêts et de prises de participation. En revanche, même dans ces secteurs, les investisseurs privés et les banques commerciales ne se sont pas encore décidés à financer véritablement des projets du fait de l'absence d'instruments adaptés, de l'exiguïté des marchés, de l'absence de projets susceptibles de bénéficier de concours financiers et des coûts de transaction mentionnés plus haut.

**Principaux résultats et enseignements tirés du projet:** Au cours de la période triennale 2000-2003, on s'est attaché dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» à promouvoir la création d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise sur pied de projets d'investissement en vue de la réduction des émissions de GES dans les pays en transition avec l'appui de la Fondation pour les Nations Unies et de partenaires de financement ([www.ee-21.net](http://www.ee-21.net)). Afin de lancer ce projet, la FNU a fait un don de 500 000 dollars, complété par une dotation d'amorçage de 750 000 dollars. La CEE a réussi à mobiliser immédiatement les fonds de contrepartie. L'investissement total, qui s'est élevé à 2 millions de dollars, a été très profitable, induisant pour 60 millions de dollars de propositions de projet d'investissement dans l'efficacité énergétique.

La dernière phase du projet a été très fructueuse et a permis de dégager des enseignements importants, dont on pourra s'inspirer pour la suite des travaux. Voici quelques-uns des résultats obtenus:

- Trente plans d'activité établis dans le cadre d'études de préfaisabilité de propositions de projet d'investissement dans l'efficacité énergétique d'une valeur de 60 millions de dollars, qui, moyennant un investissement total de 30 millions de dollars, permettraient, selon les estimations, de réduire les émissions de carbone de 368 000 tonnes par an;
- Approbation par la Banque mondiale et d'autres investisseurs d'un financement de 9,7 millions de dollars pour l'exécution au Bélarus et dans la Fédération de Russie de projets devant permettre, selon les estimations, d'éviter l'émission de 49 000 tonnes de carbone par an;
- Négociation avec la municipalité de Moscou et la BERD d'un financement de 15 millions de dollars pour des investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la santé en Russie;

- Mise en place au niveau de 24 pays participants d'un vaste réseau composé des agents de l'administration chargés des questions relatives à l'efficacité énergétique, des experts ainsi que de leurs homologues des milieux commerciaux et financiers, la communication entre les membres du réseau étant assurée par le biais du site Web [www.ee-21.net](http://www.ee-21.net);
- Système d'utilisation interactive du site Web: en moyenne 40 visiteurs consultent chaque jour quelque 300 fichiers; jusqu'à 600 fichiers sont consultés quotidiennement pendant les réunions auxquelles il est possible de participer à distance via l'Internet;
- Formation de quelque 150 experts (établissement de plans d'activité et ingénierie financière) aux fins de l'élaboration de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique;
- Série de stages de formation à l'ingénierie financière; les experts qui assurent cette formation sont eux-mêmes d'anciens stagiaires qui ont réussi à mobiliser des fonds pour financer les projets d'investissement dans l'efficacité énergétique qu'ils avaient mis au point;
- Publication du *Carbon Emissions Trading Handbook*, manuel exposant les techniques d'échange de droits d'émission de carbone et les méthodes de travail correspondantes sous la forme d'un CD-ROM contenant des extraits de films vidéo de la Télévision de l'ONU, un logiciel de calcul des réductions des émissions, des diaporamas pédagogiques avec éléments vidéos, des études de cas et une documentation de référence;
- Stage de formation consacré aux moyens de financer les projets d'investissement dans l'efficacité énergétique grâce à l'échange de droits d'émission de carbone; ce stage pilote repose principalement sur l'utilisation du *Carbon Emissions Trading Handbook* sur CD-ROM, la formation étant assurée pour l'essentiel au moyen du logiciel et des conférences enregistrées sur le manuel électronique;
- Préparation, sous la forme d'un CD-ROM, d'un guide à l'usage des investisseurs sur le financement des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'atténuation des changements climatiques, qui décrit les conditions de l'activité économique commerciale et de l'investissement dans différents pays d'Europe orientale et rend compte de l'expérience des institutions multilatérales qui ont entrepris de promouvoir l'efficacité énergétique dans les pays en transition.

**Présentation de l'action menée par l'ONU:** Dans le cadre de ses activités visant à favoriser la création d'un marché, le projet de la CEE a beaucoup travaillé avec la Télévision de l'ONU, qui a consacré au projet un clip vidéo de quatre minutes tourné dans la zone de démonstration de l'efficacité énergétique de Gabrovo (Bulgarie). Ce clip, qui a été diffusé sur CNN dans le cadre du CNN World Report en mai 1999, met en évidence les graves conséquences d'une situation classique de pénurie de combustibles pendant l'hiver en Europe orientale et montre comment le projet de la CEE s'efforce de remédier à ce problème, présentant notamment les modifications apportées au système de chauffage d'un hôpital pour en améliorer

l'efficacité énergétique. Un deuxième film vidéo de la Télévision de l'ONU intitulé «Carbon Emissions Trading from Energy Efficiency Investments», filmé à Genève, Moscou et New York, a été distribué pour diffusion en novembre 2002 à CNN, EuroNews et EuroVision. Il a depuis été traduit en français et diffusé en 2003 par la télévision suisse dans le cadre du programme «Place des Nations». La Télévision de l'ONU a en outre fourni des images pour un film du FEM-PNUD sur les résultats obtenus dans la zone de démonstration de Gabrovo en 2004. L'European Business Council for Sustainable Energy (e5) a conféré le «Climate is Business e-WARD 2003» pour le secteur public au projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE. Ce prix a été remis aux représentants du projet le 11 décembre 2003 à l'occasion de la neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Milan (Italie). L'European Business Council for Sustainable Energy (e5) représente 120 sociétés opérant dans différents secteurs – sources d'énergie renouvelables, l'efficacité énergétique, gaz, télécommunications et transports publics.

**Mise à profit des résultats du projet pour un impact plus important:** Ce premier projet appuyé par la Fondation pour les Nations Unies a produit des résultats notables et permis de tirer des enseignements qu'il est maintenant possible de mettre à profit pour changer d'échelle et passer de l'exécution, grâce au don de départ de 500 000 dollars, de différents projets pilotes à la construction d'un modèle véritablement durable et conforme aux lois du marché en vue de financer des investissements dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables qui aient des retombées très positives sur le plan environnemental, sur le plan économique et sur le plan de la qualité de l'air au niveau local. Dans le rapport qu'il a présenté au Comité directeur en 2003, le Conseiller pour le suivi et l'évaluation du projet, M. Glen Skovholt, a conclu que le projet avait mobilisé des ressources budgétaires importantes grâce au cofinancement offert par la Fondation pour les Nations Unies et avait établi des partenariats essentiels avec des entités des secteurs public et privé. Ceux-ci seront nécessaires pour repérer et mettre au point des projets d'investissement susceptibles de bénéficier de concours financiers qui permettent de réduire sensiblement les émissions de GES. Le projet démontre, exemples à l'appui, comment des investissements dans l'efficacité énergétique peuvent être obtenus dans les pays qui pourraient profiter le plus des mécanismes de financement conçus pour les échanges de droits d'émission de carbone (voir la rubrique «Suivi et évaluation» p. 15). L'expérience récente montre qu'il est possible de repérer, de mettre au point et de financer des projets d'investissement de ce type en Europe orientale. Mais, une fois que le plan d'activité a été établi dans le cadre de l'étude de pré faisabilité, la recherche d'un financement pour chaque projet s'avère lente et onéreuse. Constituer une réserve de projets d'investissement articulée à des fonds préalablement approuvés serait la meilleure, sinon l'unique manière de réaliser une avancée appréciable dans ce domaine. Un nouveau projet mobiliserait l'aide de la Fondation pour les Nations Unies et de partenaires de cofinancement pour l'élaboration de projets et la mise en place de mécanismes destinés à permettre de financer toute une série d'investissements dans l'efficacité énergétique. En outre, en cas de succès, le fonds ou le mécanisme de financement lui-même pourrait être reproduit à un coût bien moindre. Actuellement, le financement des activités de renforcement de l'efficacité énergétique en Europe orientale est un créneau spécialisé. Les projets offrent des taux de rentabilité interne élevés mais ils ne retiennent guère l'attention des investisseurs ni des banques commerciales car il s'agit généralement de petits projets, mal connus des établissements de prêt locaux. Même s'ils sont élevés, les taux de rentabilité interne ne peuvent compenser les coûts de transaction importants que les banques doivent supporter pour analyser des petits projets et fournir un appui politique, financier et institutionnel aux fins de leur exécution.

**Mécanisme de financement spécialisé:** La solution consiste à mettre en place des mécanismes de financement ou des fonds d'investissement spécialisés reposant sur un partenariat public/privé en vue d'appuyer par différents moyens (créances privilégiées, garanties et/ou prises de participation) des entités à but spécifique telles que les sociétés de services énergétiques, ou directement, des établissements bancaires ou des promoteurs de projets locaux. Les fonds d'investissement envisagés ne relèveraient pas de la CEE. Il s'agirait d'instruments spécialisés, conformes aux normes de la CEE, destinés expressément à assurer le financement des projets actuellement en réserve ainsi que de ceux qui seront conçus au cours de la nouvelle phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21» (2003-2006). Les responsables du projet «Efficacité énergétique 21» et les gestionnaires des fonds d'investissement pourraient également envisager d'autres projets en vue d'un financement par d'autres sources pour autant qu'ils concernent les pays participants et qu'ils satisfassent aux critères de sélection approuvés conjointement.

### **Objectifs du projet:**

Trois **objectifs immédiats** ont été fixés pour obtenir des résultats mesurables au cours des trois prochaines années. Les participants atteindront ces objectifs en prenant des mesures pour parvenir aux résultats chiffrés ci-après. Le financement nécessaire serait assuré par les partenaires de cofinancement ainsi que par le FNUPI et la FNU.

**Objectif n° 1: Sélectionner et mettre sur pied 20 projets d'investissement locaux** relevant du secteur privé et du secteur public: il s'agira de sélectionner, mettre au point, financer et exécuter des projets visant, par une action sur la demande et sur l'offre, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables qui répondent aux priorités fixées en matière de protection de l'environnement, de santé et de réforme du cadre institutionnel.

Besoins financiers: Total: 2 000 000 de dollars      Cofinancement: 1 000 000 de dollars; apport de la FNU et du FNUPI: 1 000 000 de dollars

**Objectif n° 2: Renforcer les politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables** dans les pays participants, en aidant les municipalités et les administrations nationales à procéder aux réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour faciliter les investissements dans des projets destinés à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables.

Besoins financiers: Total: 1 500 000 dollars      Cofinancement: 1 000 000 de dollars; apport de la FNU et du FNUPI: 500 000 dollars

**Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement des banques et des sociétés commerciales** dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables grâce à la mise en place de nouveaux fonds d'investissement ou mécanismes de financement reposant sur un partenariat public/privé et gérés par des professionnels.

Besoins financiers: Total: 2 500 000 dollars      Cofinancement: 2 000 000 de dollars; apport de la FNU et du FNUPI: 500 000 dollars

**L'objectif à plus long terme** est de promouvoir un cadre propice aux investissements, dans lequel des projets autonomes de renforcement de l'efficacité énergétique et de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables puissent être sélectionnés, mis au point, financés et exécutés par des équipes locales aux niveaux des municipalités, des établissements industriels et des services de distribution d'énergie. Il s'agit de reproduire au niveau national, dans les pays d'Europe orientale et de la CEI, les mesures qui se seront révélées efficaces à petite échelle.

### Résultats:

Pour chacun des trois objectifs, les résultats attendus ainsi que la contribution en dollars des États-Unis escomptée de la Fondation pour les Nations Unies/Fonds des Nations Unies pour le partenariat international sont quantifiés ci-après, activité par activité.

### Objectif n° 1: Sélectionner des projets d'investissement et les mettre sur pied

<b>Résultats chiffrés</b>	<b>Apport de la FNU et du FNUPI</b>
<p><b>1.1 Mise en place d'un réseau de responsables de l'efficacité énergétique dans les pays participants:</b></p> <p>Création, dans différentes municipalités de chacun des 10 pays participants, de deux équipes locales formées et connectées à Internet pour pouvoir communiquer, échanger des informations et suivre une formation à distance. Parmi les activités prévues, on peut mentionner:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'élaboration du mandat des équipes municipales;</li> <li>– La construction sur l'Internet d'une page d'accueil pour chaque équipe et la sélection de logiciels;</li> <li>– L'établissement d'un programme de formation en ligne pour permettre aux équipes locales de communiquer et d'utiliser les logiciels.</li> </ul>	200 000
<p><b>1.2 Formation d'experts en vue de la mise sur pied des projets, de leur financement et de l'établissement des plans d'activité correspondants:</b></p> <p>Formation de 200 agents municipaux responsables de l'énergie, cadres de banques commerciales et experts au cours de six stages de trois séances chacun, avec des modules de formation à distance via l'Internet. Il s'agira:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– D'élaborer un programme consacré à la mise sur pied des projets avec les équipes locales et les gestionnaires des fonds;</li> <li>– D'organiser deux stages de formation par an dans deux localités des pays participants;</li> <li>– De combiner différentes méthodes (matériels didactiques, instructions filmées et diffusion sur l'Internet).</li> </ul>	600 000

**1.3 Réserve de projets d'investissement:**

200 000

Des équipes d'experts approuveront les volets financier et technique de 100 plans d'activité pour des projets d'investissement visant à agir sur la demande et sur l'offre établis a) dans le cadre des stages de formation; b) par les partenaires nationaux; c) par les gestionnaires des fonds d'investissement; et d) par le Groupe spécial d'experts de l'électricité et le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable (CEE) ainsi que par les spécialistes des sources d'énergie renouvelables relevant du projet «EE21» en vue d'en proposer le financement aux fonds d'investissement (voir plus loin la rubrique 3.1). Il s'agira:

- De définir les critères de sélection des projets d'investissement avec les gestionnaires des fonds;
- D'évaluer la faisabilité des projets sur les plans technique, économique et financier;
- De revoir les projets avec les gestionnaires des fonds et donner des conseils au sujet des réformes générales à opérer pour en faciliter l'exécution.

**Montant total de l'apport demandé à la FNU et au FNUPI:**

1 000 000

Au cours des trois années écoulées, quelque 150 responsables de l'efficacité énergétique ont été formés à l'établissement des plans d'activité et à l'ingénierie financière dans le cadre de stages organisés au titre du projet «Efficacité énergétique 21». Ces stages ont permis de mettre en route un processus d'acquisition des compétences, que l'on va s'attacher à approfondir et à amplifier au cours de la phase suivante. L'expérience récente a montré que les personnes qui avaient suivi ces stages de formation pouvaient, ensuite, à leur tour, en former d'autres. C'est ainsi que les experts en matière d'efficacité énergétique de Nizhny Novgorod (Fédération de Russie) qui, après avoir bénéficié d'une formation à l'ingénierie financière dans le cadre du projet «EE21», avaient réussi à obtenir un financement de la Banque mondiale pour les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique qu'ils avaient mis au point, ont servi de formateurs lors des stages organisés au Kazakhstan en 2001-2002 au titre du projet.

Durant la prochaine phase du projet, ce type d'expérience sera mis à profit pour amplifier l'impact des résultats récents de six façons différentes. Les stages de formation et la mise en réseau viseront à:

- Permettre aux experts formés depuis peu de se perfectionner pour pouvoir, à leur tour, assurer la formation de nouveaux experts dans leur pays et les pays voisins;
- Étendre le champ des programmes de formation et de renforcement des capacités à un plus grand nombre de municipalités dans un plus grand nombre de pays participants;

- Sélectionner et former des experts afin qu'ils travaillent directement avec les gestionnaires des fonds d'investissement et des mécanismes de financement liés au projet «EE21»;
- Utiliser de nouveaux outils didactiques tels que le Carbon Emission Trading Handbook (manuel exposant les techniques d'échange de droits d'émission de carbone) publié sur CD-ROM, l'essentiel de la formation concernant les moyens de financer les projets de renforcement de l'efficacité énergétique grâce à l'échange de droits d'émission de carbone étant dans ce cas assuré au moyen du logiciel et des conférences enregistrées sur le manuel électronique;
- Mettre sur pied des stages de formation qui porteraient sur une plus large palette de technologies propres à permettre d'atténuer les changements climatiques, et notamment traiteraient des sources d'énergie renouvelables, de l'efficacité énergétique, des technologies propres d'utilisation du charbon et de la réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon;
- Élargir l'éventail des méthodes de sélection des projets afin d'associer à cette tâche, outre les participants aux stages de formation, les partenaires nationaux, les gestionnaires des fonds d'investissement ainsi que le Groupe spécial d'experts de l'électricité et le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable (CEE) et de prendre en compte les travaux des spécialistes des sources d'énergie renouvelables relevant du projet «EE21».

**Objectif n° 2: Renforcer les politiques visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables**

**Résultats chiffrés**

**Apport de la FNU  
et du FNUPI**

**2.1 Réformes économiques, institutionnelles et réglementaires:**

200 000

Analyse générale des réformes nécessaires pour promouvoir des investissements dans l'efficacité énergétique et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, et pour remédier aux pénuries de combustibles, et notamment 10 études de cas consacrées à des projets particuliers ou à des catégories de projets sur la base de trois ateliers bénéficiant de la participation d'experts internationaux et locaux.

Il s'agira:

- De passer en revue les principaux résultats obtenus dans le secteur de l'énergie pendant la phase de transition économique et de cerner les nouvelles réformes nécessaires pour mettre en place des systèmes énergétiques obéissant aux lois du marché;
- De repérer quelles sont précisément les politiques qui font obstacle à la mise en œuvre de projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables;

## Résultats chiffrés

## Apport de la FNU et du FNUPI

- De recenser les catégories de projets d'investissement susceptibles de bénéficier de concours financiers dont l'exécution est subordonnée à la réalisation des réformes jugées nécessaires.

### **2.2 Séminaires sur l'efficacité énergétique:** 150 000

Organisation de trois séminaires destinés à permettre à de hauts responsables des pays participants de réfléchir aux réformes à opérer et de promouvoir des conditions propices à l'activité économique sur la base des résultats de l'analyse et des études de cas consacrées à différents projets (voir plus haut la rubrique 2.1). Il s'agira:

- D'inviter de hauts responsables des pays visés dans les études de cas;
- De préparer des communications en russe et en anglais sur les réformes liées aux projets;
- De tenir un séminaire par an et de publier le compte rendu intégral des délibérations ainsi que le texte des propositions concernant les réformes à opérer.

### **2.3 Services consultatifs:** 150 000

Des experts internationaux effectueront au moins 15 missions spéciales pour conseiller les municipalités, les autorités locales et les ministères au sujet des réformes à opérer pour faciliter la mise en œuvre de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique. Il s'agira:

- De déterminer en collaboration avec les gestionnaires des fonds quelles sont les réformes essentielles à opérer d'urgence;
- D'organiser des consultations entre les décideurs, les gestionnaires des fonds et les équipes locales;
- De procéder à une évaluation à grande échelle des conséquences des réformes pour le secteur de l'énergie, l'environnement et les réductions des émissions de GES.

### **Montant total de l'apport demandé à la FNU et au FNUPI** 500 000

Durant la dernière phase du projet «EE21», toute une série d'études ont été consacrées aux réformes à opérer pour promouvoir la création d'un marché et faciliter la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique. En voici la liste:

- Guide pour la promotion de règlements relatifs aux économies d'énergie dans les pays en transition (série CEE sur l'énergie n° 16, 2000);

- Energy Efficiency and Energy Security in the CIS (L'efficacité et la sécurité énergétiques dans la CEI) (série CEE sur l'énergie n° 17, 2001);
- Normes et étiquettes d'efficacité énergétique Est-Ouest (série CEE sur l'énergie n° 18, 2001 sur CD-ROM);
- New Energy Security Threats (Nouvelles menaces pour la sécurité énergétique) (série CEE sur l'énergie n° 19, 2003 sur CD-ROM);
- Carbon Emissions Trading Handbook (Manuel exposant les techniques d'échange de droits d'émission de carbone) (série CEE sur l'énergie n° 20, 2003 sur CD-ROM);
- Refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie (série CEE sur l'énergie n° 21, 2003);
- Experience of International Organizations in Promoting Energy Efficiency in Belarus (série CEE sur l'énergie n° 22, 2004), Bulgaria (série CEE sur l'énergie n° 23, 2004), Kazakhstan (série CEE sur l'énergie n° 24, 2004), Russian Federation (série CEE sur l'énergie n° 25, 2004) Ukraine (série CEE sur l'énergie n° 26, 2004) (La promotion de l'efficacité énergétique au Bélarus, en Bulgarie, au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et en Ukraine: expérience des organisations internationales);
- Energy Efficiency Policies and Measures in Europe (Politiques et mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique en Europe) (série CEE sur l'énergie n° 27, 2004 sur CD-ROM);
- Financing Energy Efficiency and Climate Change: A guide for Investors in Belarus, Bulgaria, Kazakhstan, Russian Federation and Ukraine (Financement de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'atténuation des effets des changements climatiques: guide à l'intention des investisseurs au Bélarus, en Bulgarie, au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et en Ukraine) (série CEE sur l'énergie, n° 28, 2004 sur CD-ROM).

Pour mener à bien ces études, on a eu recours à des méthodes très variées: négociations dans le cadre de groupes d'experts multilatéraux; équipes composées d'experts nationaux et d'experts internationaux; rapports établis par des consultants internationaux ou des prestataires de services travaillant sous contrat ainsi qu'enquêtes, séminaires et colloques. Au cours de la prochaine phase du projet, on mettra à profit ces publications sur papier et sous forme électronique pour informer les experts, les responsables municipaux, les autorités locales, les services de distribution de l'énergie et les ministères des réformes nécessaires pour permettre d'investir dans l'efficacité énergétique et les ressources d'énergie renouvelables. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des activités générales menées au cours de la première phase pour promouvoir une réforme des politiques et la création d'un marché de l'énergie. De nouvelles études seront entreprises mais avec une différence importante. La nouvelle analyse générale, liée à l'établissement d'études de cas, à laquelle on procédera sera ciblée. Elle portera sur une série de propositions de projet d'investissement particuliers. La spécificité des études menées au cours de la nouvelle phase apportera une valeur ajoutée en permettant de montrer aux décideurs aux différents échelons quels sont les avantages sociaux, environnementaux et financiers directs

à attendre d'un projet précis ou d'une série de projets donnée sous réserve que telle et telle réformes soient opérées. Il peut s'agir de réformes économiques, de réformes financières, de réformes de la fixation des prix et de la tarification de l'énergie, de réformes institutionnelles ou encore de réformes administratives relativement simples. Mais celles-ci sont souvent indispensables pour que, à l'issue des études de pré faisabilité, les plans d'activité économiquement intéressants puissent se transformer en projets susceptibles de bénéficier de concours financiers et ce même dans les conditions optimales prévues dans le cadre des fonds d'investissement ou des mécanismes de financement relevant du projet «EE21».

**Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement des banques et des sociétés commerciales**

<b>Résultats chiffrés</b>	<b>Apport de la FNU et du FNUPI</b>
<b>3.1 Fonds d'investissement dans des projets d'efficacité énergétique:</b>	200 000
<p>Création de trois fonds d'investissement reposant sur un partenariat public/privé et d'un mécanisme de financement dans le but d'appuyer l'application par les entreprises de programmes de réduction volontaires visant à éviter toute émission nette de carbone; il s'agit de mettre à la disposition des promoteurs de projets 500 millions de dollars sous forme de prêts et/ou de prises de participation (voir plus haut la rubrique 1.3). Une aide sera apportée aux gestionnaires des fonds par le biais:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Du <b>Comité directeur</b>: réduction des coûts de transaction grâce à l'adoption de procédures d'élaboration des projets normalisées et à l'attribution du logo du projet «EE21» aux fonds et mécanismes de financement qui contribuent à la réduction des émissions de GES;</li><li>– Du <b>secrétariat de la CEE</b>, qui recherchera des sources de financement et siègera au conseil consultatif de gestion des fonds;</li><li>– Des <b>partenaires nationaux</b>, qui mettront au point leurs propres propositions de projet et conseilleront les pouvoirs publics au sujet des réformes à opérer.</li></ul>	
<b>3.2 Normes d'élaboration des projets d'investissement:</b>	150 000
<p>Définition des critères de sélection des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique; mise au point dans plusieurs langues (anglais, français et russe) de termes, définitions, unités de mesure et matrices aux fins de l'établissement de normes CEE consultables via l'Internet. Il s'agira:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– De rédiger des projets de normes dans le cadre d'un groupe de travail restreint chargé de passer en revue toutes les normes existantes avec la participation des partenaires internationaux compétents;</li></ul>	

**Résultats chiffrés****Apport de la FNU  
et du FNUPI**

- De mettre au point des applications logicielles et une application Internet expérimentale;
- De mettre au point des applications logicielles et une application Internet expérimentale;
- De soumettre les projets de normes à la CEE et, s'il y a lieu, au Conseil économique et social pour adoption.

**3.3 Inventaire des projets d'investissement en réserve: 150 000**

Présentation uniforme des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables mis au point dans le cadre du projet. Devront être précisés le coût total du projet, les investissements nécessaires, le taux de rentabilité interne et les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> escomptées. Il s'agira:

- D'élaborer un progiciel pour inventorier toutes les données essentielles en vue du «regroupement» des projets de faible ampleur concernant l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables;
- De distribuer le progiciel aux équipes locales et aux gestionnaires des fonds;
- De permettre aux équipes de gestion des fonds et aux autres sources de financement de consulter, en prenant un abonnement, l'inventaire des projets d'investissement en réserve via l'Internet.

**Montant total de l'apport demandé à la FNU et au FNUPI 500 000****Bénéficiaires**

Les **premiers bénéficiaires** du projet sont les responsables de l'énergie au sein des municipalités, des services de distribution et des entreprises industrielles, qui y gagneront en compétence, les administrations locales et les autorités municipales, qui auront à régler des factures énergétiques moins lourdes et pourront ainsi dégager des moyens supplémentaires pour d'autres priorités, les locataires et les ménages, qui auront un cadre de vie plus propre et verront leurs factures énergétiques baisser, les directeurs des banques commerciales locales, qui seront mieux outillés pour évaluer les propositions de projet d'investissement, les ministères et les administrations centrales, qui pourront s'appuyer sur les expériences locales pour mettre en œuvre leur stratégie en matière d'efficacité énergétique et, enfin, les parlementaires, qui bénéficieront d'informations ciblées sur les lois, normes et règlements adoptés par les autres pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et de la CEI dans le domaine des économies d'énergie. Suite au succès du financement de plusieurs investissements par les fonds créés dans le cadre du projet, les sociétés et les banques de dimension nationale et internationale seront davantage tentées de pénétrer, avec trois à cinq ans d'avance, de nouveaux marchés de produits, de services et d'investissements relatifs à l'efficacité énergétique.

Parmi les **bénéficiaires indirects** figurent de nombreux consommateurs ainsi que divers groupes et organismes d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et de la CEI, qui devraient profiter des retombées financières et autres du projet lui-même et, au-delà, de la diffusion et de la reproduction des résultats positifs obtenus. On peut citer notamment les consommateurs du secteur industriel et du secteur commercial, les ménages et les personnes vivant dans des immeubles collectifs, les administrations locales, les équipes chargées de la gestion de l'énergie au sein des municipalités, les directeurs d'hôpitaux et les responsables de la santé, les gestionnaires des fonds pour les économies d'énergie relevant des administrations locales et régionales, les responsables des réseaux de chauffage urbain, les banques commerciales, les responsables des projets d'investissement, les ministères et les organisations non gouvernementales.

Ces **groupes ont été consultés** à propos de l'orientation du projet à l'occasion de réunions organisées au titre du projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE, notamment, au cours de la période récente, à la session du Comité directeur en mai 2003 et à une réunion du Bureau en décembre de la même année. Les collectivités urbaines d'Europe orientale ont à maintes reprises insisté sur la nécessité d'améliorer les communications, de renforcer les compétences et de promouvoir les réformes en vue de la mise au point et de l'exécution de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique. Les représentants des différents groupes ont également évoqué ce besoin dans divers autres cadres – Comité de l'énergie durable et Comité des politiques de l'environnement de la CEE, réunions consultatives du PNUD et du FEM, processus «Un environnement pour l'Europe», Comité économique inter-États de la Communauté d'États indépendants, etc.

### **Suivi et évaluation**

Le projet donnera lieu à l'établissement de rapports et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation conformément à l'article IX du Mémoire d'accord conclu entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. En outre un conseiller pour le suivi et l'évaluation, désigné par l'Agent d'exécution et confirmé par la FNU et le FNUPI, sera chargé d'aider toutes les parties à mener à bien le projet et de faire rapport à la Fondation et au Fonds. En janvier 2000, le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» avait élu au poste de Conseiller pour le suivi et l'évaluation du premier projet appuyé par le FNU M. Glen Skovholt, ancien Vice-Président de la société Honeywell Inc. Au cours des trois années écoulées, celui-ci s'est acquitté de ces fonctions en se rendant à maintes reprises sur le terrain pour des missions d'examen, en présentant oralement des évaluations et en soumettant chaque année des rapports écrits au Comité directeur (ENERGY/WP.4/2001/4 et ENERGY/WP.4/2003/6) et au Bureau de la Fondation pour les Nations Unies. Afin d'assurer la continuité des travaux entre les deux phases du projet, M. Skovholt s'est dit prêt à poursuivre sa tâche de Conseiller pour le suivi et l'évaluation pour autant qu'il soit désigné par l'Agent d'exécution et confirmé par la FNU et le FNUPI. Le projet fera également l'objet d'un examen indépendant à mi-parcours, confié à un consultant extérieur. Parallèlement à ces activités de suivi et d'évaluation, les organisations non gouvernementales qui ont déjà évalué des programmes d'aide dans le domaine de l'efficacité énergétique en Europe orientale seront invitées à suivre l'exécution du projet et à faire savoir ce qu'elles en pensent.

Le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» fera le point sur l'état d'avancement du projet à ses sessions annuelles sur la base des rapports qui lui seront soumis. Les dates des différentes activités – examens, rapports et évaluations – à mener à bien en fonction des temps forts du projet seront fixées dans le plan de travail et le calendrier correspondant. On s'appuiera sur les rapports d'évaluation du projet «Efficacité énergétique 21» (voir plus haut la partie consacrée au Conseiller pour le suivi et l'évaluation) pour évaluer le projet et formuler des conclusions qui tiennent compte de l'expérience acquise à cet égard. À partir des données rassemblées dans le cadre du projet, des évaluateurs extérieurs pourront en calculer l'impact. Les données découlant des projets d'investissement mis sur pied au titre du projet «Efficacité énergétique 2001» (2003-2006) fournissent des points de repère pour les émissions de CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et SO<sub>2</sub>. Il sera possible de calculer le potentiel de réduction de ces émissions pour chacune des propositions de projet d'investissement élaborées dans le cadre du projet.

### **Stratégie et modalités de mise en œuvre du projet**

Au cours des trois années écoulées, le projet «Efficacité énergétique 21», qu'appuie la Fondation pour les Nations Unies, a satisfait aux **critères de succès fixés à l'origine**. Il a permis de constituer une réserve de projets d'investissement dans les pays participants via un réseau d'équipes municipales chargées de la gestion de l'énergie qui ont reçu une formation (établissement de plans d'activité et ingénierie financière) afin de pouvoir mettre au point des projets susceptibles de bénéficier de concours financiers. Les résultats positifs obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de politiques énergétiques durables dans toute la région ont été partagés plus largement avec les pays d'Europe orientale et de la CEI. Le projet a servi de modèle pour la succession de nouveaux projets susceptibles de bénéficier d'un financement générés à partir de la réserve. Ces projets visant à améliorer l'efficacité énergétique seront durablement viables car ils demeureront générateurs d'économies d'énergie bien après la fin du remboursement des prêts.

Après l'exécution de projets de démonstration ponctuels, il s'agira au cours de la prochaine phase du projet «Efficacité énergétique 21», de changer d'échelle et de lancer toute une série de projets destinés à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. On s'intéressera à deux des priorités définies par la FNU dans son programme-cadre intérimaire relatif à l'énergie durable et aux changements climatiques. Il est notamment prévu d'entreprendre des activités en rapport avec les domaines suivants considérés comme prioritaires par la Fondation:

#### **Domaine prioritaire n° 1: *Définir et appliquer une démarche durable fondée sur le jeu du marché en vue de fournir aux collectivités une énergie de sources renouvelables***

- Mettre sur pied des mécanismes de financement novateurs et renforcer les capacités des institutions financières locales;
- Renforcer les capacités des pouvoirs publics afin de leur permettre d'améliorer les politiques de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales;

- Mobiliser le secteur privé et instituer des partenariats durables entre le secteur public et le secteur privé;
- Instituer des partenariats et mobiliser des financements supplémentaires auprès d'autres sources.

**Domaine prioritaire n° 2:** *Améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel, résidentiel et commercial grâce à la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur le jeu du marché*

- Promouvoir les mécanismes du marché pour accroître l'efficacité énergétique dans le secteur industriel;
- Mettre sur pied des mécanismes d'intermédiation financière pour les investissements dans l'efficacité énergétique.

Constituer une réserve de projets articulée aux fonds d'investissement et au mécanisme de financement du projet «Efficacité énergétique 21» permettra de générer sans cesse de nouveaux projets d'investissement et de satisfaire aux critères définis dans le programme-cadre de la FNU. Les fonds envisagés ne seront pas gérés par la CEE. Il s'agira d'instruments spécialisés destinés expressément à assurer le financement des projets actuellement en réserve ainsi que de ceux qui seront conçus au cours de la prochaine phase triennal du projet «Efficacité énergétique 21». Les fonds seront structurés, levés et gérés par les entités suivantes: Compagnie de réassurance Swiss (Swiss Re), Conning Asset Management, TCW Energy and Infrastructure Group, Commonwealth Bank of Australia (CBA), Groupe IXIS de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Energy and Communications Solutions LLC. Toute une série de projets d'investissement visant à promouvoir par une action sur la demande et sur l'offre, l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables, l'énergie électrique, les technologies propres d'utilisation du charbon et d'autres techniques de réduction des émissions de GES telles que les techniques de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon seront envisagés. D'autres projets pourraient également être étudiés en vue d'un financement par d'autres sources pour autant qu'ils concernent les pays participants et qu'ils satisfassent aux critères approuvés dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» et par les gestionnaires des fonds. Les projets pourront être sélectionnés ou conçus par les gestionnaires des fonds, par les partenaires nationaux des pays en transition, par d'autres programmes multilatéraux et bilatéraux ainsi que par les organes intergouvernementaux de la CEE, à savoir, notamment, le Groupe spécial d'experts de l'électricité et le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable et par les spécialistes des sources d'énergie renouvelables relevant du projet «Efficacité énergétique 21». Plus précisément, les mécanismes de financement mobiliseront des capitaux publics et privés et seront administrés par des gestionnaires de fonds expérimentés de grandes institutions financières qui utiliseront les produits de gestion de fonds existants à de nouvelles fins. Une partie des ressources ou des subventions du secteur public pourra être utilisée pour offrir aux investisseurs du secteur privé une garantie contre les risques. Les fonds se concentreront sur les projets qui satisfont aux critères fixés par la CEE et par leurs propres gestionnaires. Ces derniers donneront la priorité aux projets offrant un taux de rentabilité interne élevé et présentant un niveau de risque acceptable. La CEE pourra, pour sa part, cibler les projets qui visent à réduire les émissions de GES, pour lesquels les coûts de transaction sont faibles et qui peuvent être reproduits ou regroupés. Pour concilier ces critères dans un processus

continu de sélection de projets, une coopération étroite devra être établie entre la CEE et les gestionnaires des fonds; c'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes de financement plutôt que d'ajouter de nouveaux critères à ceux appliqués par un fonds existant.

### **Procédure pour des investissements réussis**

Les mécanismes de financement et la réserve de projets susceptibles de bénéficier de concours financiers seront conçus de façon à permettre l'application de procédures normalisées garantissant la reproductibilité des transactions. Une fois le projet achevé, les différents projets d'investissement demeureront viables car ils continueront de générer des économies d'énergie même après le remboursement des prêts. La CEE, qui élabore déjà des normes internationales pour les transactions commerciales électroniques, pourrait faire la même chose pour les investissements dans l'efficacité énergétique visant à réduire des émissions de gaz à effet de serre. Les investissements consisteront pour une large part en garanties de prêts accordées aux banques commerciales locales. Ce système de renforcement du cadre institutionnel permettra aux partenaires financiers locaux de se familiariser avec les analyses à entreprendre et les procédures à suivre pour financer des investissements dans l'efficacité énergétique afin de parvenir à gérer ce type de prêts avec de plus en plus d'assurance, ce qui contribuera à assurer la viabilité à long terme du projet.

### **Modalités et arrangements institutionnels**

Dans la pratique, l'élaboration du Plan d'action en vue de la restructuration du programme de travail de la Commission et de ses organes intergouvernementaux a été précédée d'une évaluation de toutes les activités menées dans le cadre de la CEE en 1996 et 1997. Le Plan d'action a défini trois domaines d'activité prioritaires correspondant aux compétences de base de la CEE dans le domaine de l'énergie: politiques énergétiques viables, efficacité énergétique et gaz naturel. Lors de l'évaluation, les pays membres de la CEE avaient, pour la plupart, accordé un rang de priorité élevé au projet «Efficacité énergétique 21». La CEE s'emploie à aider les États membres à mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, adoptée sous ses auspices, qui prévoit notamment des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Les modalités de mise en œuvre du projet envisagé seront arrêtées par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» et le processus de décision et d'orientation sera mené dans un souci de participation et conformément aux procédures énoncées dans le plan de travail adopté au titre du projet «EE21» pour la période 2003-2006. Dans le cadre du projet «EE21» la coordination avec d'autres initiatives et programmes de développement est assurée par le Comité directeur composé de représentants des gouvernements ainsi que des milieux économiques et financiers de 32 États d'Europe orientale, de la CEI, d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord membres de la CEE à l'occasion de sa session annuelle. Ce projet bénéficie également de la participation et des conseils d'organismes bilatéraux, d'organisations internationales et d'institutions financières internationales tels que les programmes SAVE, PHARE et TACIS de la Commission européenne, le Ministère de l'énergie des États-Unis, USAID, la BERD, la Banque mondiale, la Société financière internationale, le FEM-PNUD, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Agence internationale de l'énergie (OCDE), le Comité économique inter-États de la Communauté d'États indépendants

et la Charte européenne de l'énergie. Les organisations non gouvernementales qui participent aux activités entreprises dans le cadre du projet «EE21» sont les suivantes: Alliance to Save Energy, Conseil mondial de l'énergie, Coopération économique de la mer Noire et Conseil international de Vienne. Le projet envisagé sera placé sous les auspices du Comité de l'énergie durable de la CEE et son exécution sera du ressort du Secrétaire exécutif de la CEE. Le Directeur de la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise sera responsable de la mise en œuvre des activités prévues au titre du projet cependant que la gestion de celui-ci au quotidien relèvera de la compétence du Directeur du projet «EE21». La mise en œuvre du projet sera assurée par le secrétariat du projet «EE21», qui relève de la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise du secrétariat de la CEE. Pour l'exécution du projet, il est prévu de passer par le réseau des partenaires nationaux afin de progresser plus rapidement en travaillant avec les promoteurs locaux à la mise sur pied de projets susceptibles de bénéficier de concours financiers à l'intention d'entités publiques et privées. Des projets viables seront conçus pour répondre aux besoins des pays bénéficiaires suivant les thèmes prioritaires retenus par la FNU et le FNUPI. C'est ainsi que:

- Les questions relatives à l'**environnement**, aux changements climatiques et à l'énergie durable seront traitées dans le cadre de projets visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques transfrontières (SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, particules et CO<sub>2</sub>) pour le bien des populations locales et des populations des autres pays;
- La promotion de la santé de l'**enfant** sera assurée grâce à des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique des hôpitaux et autres structures de soins pour enfants dans le but de permettre des économies budgétaires et de dégager ainsi un pouvoir d'achat supplémentaire qui pourra être utilisé pour créer de nouvelles structures ou améliorer les produits et les services de santé;
- La promotion de la **prévention sanitaire** sera assurée grâce à des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique fondés sur des démarches novatrices, (organisation de campagnes de sensibilisation du public, etc.), et consistant à réduire les coûts énergétiques et à améliorer la salubrité des logements sociaux;
- La promotion de l'**équité entre les sexes** sera assurée en faisant en sorte que les femmes qui travaillent au sein des administrations et équipes chargées de la gestion de l'énergie au niveau municipal, ainsi que dans les banques commerciales locales, bénéficient directement des stages de formation à l'ingénierie financière et à l'établissement de plans d'activité organisés aux fins de la mise sur pied de projets d'investissement.

Le réseau de partenaires nationaux fonctionnera grâce à un système de communication électronique via l'Internet, chaque partenaire disposant de son propre site Web, sur place ou à distance. La formation à distance via l'Internet permettra d'améliorer la diffusion d'informations techniques et financières ainsi que d'informations relatives à la politique générale. Ces communications faciliteront les contacts avec les équipes d'experts internationaux et les gestionnaires des fonds. Les équipes aideront les municipalités participantes à mettre au point des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les conseilleront sur les réformes à opérer pour faciliter l'exécution de ces projets et rechercheront des financements pour les

investissements envisagés. À l'appui de ces réformes, le projet analysera les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique et de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables sur la base de trois ateliers rassemblant des experts internationaux et locaux. Cette analyse sera complétée par 10 études de cas portant sur les réformes nécessaires aux fins de certains investissements ou de l'exécution de catégories particulières de projets et sera au centre des travaux de trois séminaires auxquels participeront de hauts responsables, des parlementaires et des représentants des administrations nationales de chacun des pays participants. Ces séminaires, dont les débats pourront être suivis en direct sur l'Internet grâce à un système de vidéoconférence, auront pour but de porter à la connaissance des participants, sur place ou à distance, les conclusions et recommandations formulées. Le financement du projet sera assuré au moyen de trois fonds d'investissement et d'un mécanisme de financement dont la gestion sera confiée à des professionnels de grandes institutions financières. Les fonds envisagés et leurs gestionnaires sont les suivants:

- Swiss Reinsurance (Swiss Re) Greenhouse Gas Risk Solutions, Conning Asset Management et TCW Energy and Infrastructure Group. Ressources du fonds: 250 millions de dollars;
- Swiss Re et Commonwealth Bank (CBA): mécanisme de financement de projets de réduction des émissions de GES consistant à concevoir, certifier et commercialiser auprès des entreprises des programmes de réduction volontaires destinés à leur permettre de poursuivre leur activité sans émission nette de carbone;
- Consortium bancaire européen composé du Groupe IXIS (services d'ingénierie financière) de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de la Caisse d'épargne (établissement d'épargne public français), du Groupe San Paolo IMI, de la Bayerische Landesbank et de la Caixa Geral de Depositos. Ressources du fonds: 300 millions d'euros;
- Energy and Communications Solutions LLC. Ressources du fonds: entre 250 millions de dollars (minimum) et 500 millions de dollars (montant maximum envisageable dans la pratique).

Chaque fonds devrait permettre de financer des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables ainsi que d'autres projets d'investissement dans le domaine de l'énergie destinés à réduire la pollution et les émissions de GES. Il pourra être fait appel à chacun d'eux pour procéder à des réductions des émissions de GES soit dans le cadre de programmes volontaires soit en application du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Quelques-unes des équipes chargées de l'administration des fonds sont prêtes, parallèlement à ces tâches de gestion, à y investir leurs ressources propres sous la forme de prises de participation. Tous les gestionnaires sont prêts à rechercher des investisseurs publics et privés pour financer les fonds qu'ils envisagent de créer. Certains investisseurs potentiels leur ont d'ailleurs déjà fait part de leur intérêt. Les gestionnaires des fonds pourraient constituer une société de services énergétiques et/ou passer par l'intermédiaire des sociétés de services énergétiques locales.

## Budget du projet

Le projet sera organisé par le secrétariat de la CEE mais certains services seront sous-traités ou assurés grâce à des dons du Comité des dons de la CEE. Le projet sera financé en partie par le budget ordinaire de la CEE et en partie par un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions de la Fondation pour les Nations Unies et des fonds de contrepartie versés par les administrations nationales, les sociétés commerciales et les milieux financiers. Le poste de directeur du projet sera financé par le budget ordinaire de la CEE tandis que les postes de conseiller pour les fonds d'investissement et pour les sources d'énergie renouvelables seront financés par des fonds extrabudgétaires. Des crédits seront prévus au budget ordinaire pour couvrir les dépenses liées aux locaux, aux services de conférence, notamment aux travaux de traduction et aux services d'interprétation, à la distribution des documents, aux télécommunications et au matériel informatique de base. Le recrutement de personnel et les achats de fournitures, de services et de matériel financés par le Fonds d'affectation spéciale se feront conformément aux règles, procédures et pratiques de l'Organisation des Nations Unies. La composition de l'équipe du projet «Efficacité énergétique 21» sera la suivante: 1 directeur du projet (P-4) (poste financé par le budget ordinaire); 1 spécialiste de l'économie de l'énergie (P-4) (poste à mi-temps financé par le budget ordinaire); 1 conseiller régional pour l'énergie (L-5) (poste à quart-temps financé par le budget ordinaire); 1 conseiller pour le suivi et l'évaluation, 1 conseiller pour les fonds d'investissement, 1 conseiller pour la politique énergétique, 1 secrétaire (G-5) (poste à mi-temps financé par le budget ordinaire). Le projet de budget par objectif et activité est présenté ci-après.

Catégorie	Cofinancement	Apports de la FNU et du FNUPI	Total (en dollars des États-Unis)
<b>Objectif n° 1: Sélectionner des projets et les mettre sur pied</b>	1 000 000	1 000 000	2 000 000
1.1 Mise en place d'un réseau de responsables de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables	300 000	200 000	500 000
1.2 Formation d'experts en vue du financement des projets	400 000	600 000	1 000 000
1.3 Réserve de projets d'investissement	300 000	200 000	500 000
<b>Objectif n° 2: Renforcement des politiques énergétiques</b>	1 000 000	500 000	1 500 000
2.1 Réformes économiques, institutionnelles et réglementaires	300 000	200 000	500 000
2.2 Séminaires consacrés à l'efficacité énergétique	300 000	150 000	450 000
2.3 Services consultatifs	400 000	150 000	550 000

<b>Catégorie</b>	<b>Cofinancement</b>	<b>Apports de la FNU et du FNUPI</b>	<b>Total (en dollars des États-Unis)</b>
<b>Objectif n° 3: Promouvoir les possibilités d'investissement</b>	2 000 000	500 000	2 500 000
3.1 Fonds d'investissement dans l'efficacité énergétique	1 800 000	200 000	2 000 000
3.2 Normes d'élaboration des projets d'investissement	100 000	150 000	250 000
3.3 Inventaire des projets d'investissement en réserve	100 000	150 000	250 000
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>6 000 000</b>

Quelques-unes des activités prévues au titre du projet «Efficacité énergétique 21» seront menées à bien grâce à des dons du Comité des dons de la CEE, qui est composé de représentants de la Commission et du Juriste de l'Office des Nations Unies à Genève. Les dons sont généralement accordés sur la base du descriptif du projet et des accords conclus avec les partenaires de cofinancement avant l'approbation de la subvention de contrepartie. Le projet de budget du projet est présenté ci-dessous par objet de dépense.

<b>Catégorie</b>	<b>Cofinancement</b>	<b>Apports de la FNU et du FNUPI</b>	<b>Total (en dollars des États-Unis)</b>
1. Dépenses de personnel et frais de voyage	1 000 000	500 000	1 500 000
2. Sous-traitance (formation, services financiers, évaluation des projets d'investissement)	2 000 000	500 000	2 500 000
3. Formation (agents municipaux responsables de l'énergie)	900 000	850 000	1 750 000
4. Équipement (réseau électronique et communications)	50 000	100 000	150 000
5. Divers	50 000	50 000	100 000
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>6 000 000</b>

### **Financements supplémentaires possibles**

Au total la valeur du volet «Assistance technique» du projet «Efficacité énergétique 21» s'établit à 6 millions de dollars sur trois ans, l'apport de la FNU se chiffrant à 2 millions de dollars et celle des partenaires de cofinancement à 4 millions, soit le double de la subvention de contrepartie. D'autres donateurs et organismes d'appui ont fait savoir qu'ils étaient prêts à participer au projet soit en le subventionnant soit en le cofinçant. Il s'agit du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-PNUD), de l'European Business Congress (EBC), du Ministère

des affaires étrangères de la France-Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA), du Ministère des affaires étrangères de la Norvège-Fondation Vekst, du Ministère de l'énergie des États-Unis ainsi que du Ministère des affaires étrangères et du Ministère des finances et de l'économie de l'Italie. Les lettres d'intention que chacun des partenaires de cofinancement a été invité à envoyer sont soumises au FNUPI et à la FNU avec la présente proposition.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez prendre contact avec:**

M. Gianluca Sambucini  
Directeur de projet  
Efficacité énergétique 21 (EE21)  
Section de l'énergie durable  
Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise  
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)  
Palais des Nations  
CH-Genève 10  
Téléphone: + 41 22 917 1175; Télécopie: +41 22 917 0038  
Adresse électronique: [gianluca.sambucini@unece.org](mailto:gianluca.sambucini@unece.org)  
Adresse internet: [www.unece.org/ie/](http://www.unece.org/ie/); [www.ee-21.net](http://www.ee-21.net)

-----